GROUPE INFRAS

Code d'éthique

Principes de conduite des collaborateurs et dirigeants du Groupe



Message du Président



Le Groupe Infras est né d'une ambition forte : bâtir un acteur panafricain indépendant, capable de porter haut l'excellence technique africaine. Notre réussite ne se mesure pas seulement à la qualité de nos projets ou à la robustesse de nos infrastructures ; elle repose avant tout sur la confiance : celle de nos clients, de nos partenaires, de nos collaborateurs et des communautés auprès desquelles nous intervenons.

Cette confiance se construit chaque jour par notre comportement, par notre intégrité et par le respect des règles éthiques les plus exigeantes. Le présent Code est notre boussole : il fixe les principes qui doivent guider chacun de nos actes, dans chacun des pays où nous sommes implantés.

Ce Code définit des règles précises et complètes sur le comportement attendu de tous nos collaborateurs, sans exception. Nous attachons une importance particulière à leur respect constant, car c'est ensemble que nous contribuerons à la performance et à la durabilité du Groupe Infras.

Enfin, il est de la responsabilité de chacun de diffuser ces principes au-delà du Groupe. Nous vous accompagnerons dans la défense et la promotion de nos valeurs et de nos règles de conduite auprès de nos partenaires et des communautés.

> *Ensemble, faisons de l'ingénierie africaine une référence mondiale, fondée sur l'éthique, la responsabilité et la durabilité.*

Arnaud de Rugy
Président du Groupe Infras



Sommaire

Introduction **4**
Nos domaines d'intervention 4

Nos 7 valeurs cardinales d'intégrité **5**
Nos standards de référence internationaux 5

1. Respect des principes fondamentaux **6**
1.1. Conformité aux lois et règlements 6
1.2. Respect des personnes 6
1.3. Santé et sécurité 6
1.4. Protection des actifs et des informations 7
1.5. Qualité et gestion des risques 7

2. Conduite des affaires **8**
2.1. Lutte contre la corruption 8
2.2. Cadeaux et invitations 8
2.3. Conflits d'intérêts 8
2.4. Recrutement éthique 9
2.5. Intermédiaires et partenaires 9
2.6. Relations avec les pouvoirs publics et lobbying 10
2.7. Donations, mécénat et sponsoring 10
2.8. Fraude, collusion, coercition et obstruction 10

3. Gouvernance et dispositif d'alerte **11**
3.1. Indépendance des fonctions de contrôle 11
3.2. Le Comité Éthique Groupe 11
3.3. Le réseau de conformité en filiales 12
3.4. Dispositif d'alerte et protection des personnes 12

Introduction

Fondé en **2025** à la suite d'un Management Buy Out (MBO) stratégique, le **Groupe Infras** est né du regroupement de six filiales africaines issues d'un grand groupe d'ingénierie français. Fort de cet héritage technique de plus de 50 ans, le Groupe Infras s'impose aujourd'hui comme un acteur panafricain indépendant de premier plan.

Depuis notre siège au **Maroc**, nous pilotons un réseau solide implanté au **Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Kenya, au Rwanda, à Madagascar et en France**.

Cet ancrage local unique nous permet de mener des projets d'infrastructure durables, ambitieux et parfaitement adaptés aux réalités du terrain.

Nos domaines d'intervention

- **Transports :** routes, chemins de fer, ports et aéroports.
- **Bâtiments publics :** hôpitaux, stades et universités.
- **Ressources critiques :** eau, assainissement et énergie.
- **Environnement :** ingénierie durable et éco-conception.

De la conception à la réalisation, nos **500+ experts** maîtrisent l'intégralité du cycle d'ingénierie. En alliant l'excellence technique à une gouvernance renouvelée, Infras sécurise l'exécution des projets, optimise les coûts et incarne fièrement **l'excellence technique africaine** pour le développement économique et social du continent.



Nos 7 valeurs cardinales d'intégrité

Ce Code traduit notre engagement à travers sept principes fondamentaux. Ils constituent le socle de notre confiance mutuelle et la garantie de la durabilité de nos ouvrages.

Valeur	Notre engagement
 **Intégrité**	Tolérance zéro face à la corruption, aux paiements de facilitation et aux pratiques déloyales.
 **Responsabilité**	Respect strict des réglementations locales et internationales, et transparence totale vis-à-vis de nos clients et communautés.
 **Respect**	Priorité absolue à la dignité humaine, à la diversité, à l'inclusion et à la non-discrimination.
 **Sécurité**	Objectif « Zéro Accident ». Aucune performance économique ou urgence de chantier ne prime sur la protection des vies humaines.
 **Excellence**	Rigueur absolue dans la qualité, la fiabilité technique et l'impact territorial de nos missions d'ingénierie.
 **Innovation**	Conception de solutions techniques sur mesure, adaptées aux réalités du terrain et aux contextes africains.
 **Développement durable**	Intégration systématique des enjeux environnementaux et sociétaux pour soutenir activement la transition écologique.

Nos standards de référence internationaux

- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU) et Global Compact.
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Conventions de l'OCDE (1997) et des Nations unies (2003) contre la corruption.
- Référentiels internationaux de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (normes ISO).

1. Respect des principes fondamentaux

1.1. Conformité aux lois et règlements

Le Groupe Infras agit dans le respect des lois, réglementations locales et conventions internationales, avec une vigilance accrue face aux spécificités du continent africain. Cette conformité est le socle de notre culture d'ingénierie, garantissant notre pérennité et la confiance de nos partenaires. Chaque collaborateur et dirigeant doit adopter un comportement éthique et professionnel irréprochable.

1.2. Respect des personnes

La dignité humaine et l'équité sont au cœur du Groupe Infras. Conformément aux normes de l'OIT, nous offrons un cadre de travail sûr et inclusif. La diversité de nos équipes est un levier de performance clé.

- **Zéro discrimination :** interdiction stricte de toute exclusion liée au genre, à l'origine, à la religion ou au handicap.
- **Mixité sur le terrain :** promotion active des femmes ingénieures et techniciennes sur nos chantiers et sites opérationnels.
- **Droits humains :** proscription absolue du travail forcé ou des enfants chez Infras et l'ensemble de nos sous-traitants.
- **Communautés locales :** respect scrupuleux des droits, des terres et de la dignité des populations impactées par nos infrastructures.

> **Vos responsabilités au quotidien**
>
> - **Respect :** traitez chacun (collègue, partenaire, riverain) avec courtoisie, sans distinction de genre ou d'origine.
> - **Comportement :** bannissez toute parole ou attitude offensante, sexiste, raciste ou intimidante, au bureau comme sur le terrain.
> - **Alerte :** signalez immédiatement tout comportement déplacé ou manquement aux droits humains constaté.

1.3. Santé et sécurité

La santé et la sécurité de nos collaborateurs et partenaires sont la priorité absolue. Face aux risques de nos grands projets et de nos déplacements, nous visons le « **Zéro Accident** ». Notre succès économique ne se fera jamais au détriment de la sécurité.

- **Prévention et équipements :** déploiement de politiques de risques strictes, de formations continues, d'un suivi médical adapté et mise à disposition systématique d'EPI (Équipements de Protection Individuelle) aux standards internationaux.

- **Mobilité sécurisée :** protocoles de transport et de sûreté stricts pour sécuriser l'ensemble de nos déplacements professionnels sur le continent africain.
- **Droit de retrait :** garantie pour chacun d'interrompre son travail en cas de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

1.4. Protection des actifs et des informations

Les actifs matériels et immatériels du Groupe Infras constituent notre valeur et notre savoir-faire en ingénierie. Leur protection est une responsabilité collective essentielle pour maintenir notre compétitivité.

- **Sécurité et propriété :** protection de nos réseaux, plans d'ingénierie et données personnelles selon les réglementations. Sécurisation de nos secrets commerciaux contre le vol ou la copie.
- **Confidentialité :** protection stricte des informations sensibles pendant l'exécution des projets et après la fin des contrats de travail.

1.5. Qualité et gestion des risques

La qualité et la maîtrise des risques garantissent notre excellence technique et notre rentabilité. Chez Infras, nous intégrons la gestion des risques à chaque étape pour assurer la pérennité de nos ouvrages.

- **Approche globale :** évaluation et suivi rigoureux des risques juridiques, financiers, éthiques, environnementaux et géopolitiques via un dispositif dédié.
- **Droit de retrait commercial :** soutien ferme au refus ou à l'arrêt de tout projet non conforme ou dont les risques ne sont pas maîtrisés.

Vos réflexes opérationnels au quotidien

- **S'informer :** connaissez les règles de votre métier, de votre pays et de vos projets (standards techniques, lois, consignes HSE).
- **Se protéger :** portez systématiquement vos EPI requis et respectez rigoureusement les consignes de sécurité et de cybersécurité de votre site.
- **Respecter l'autre :** traitez chacun avec courtoisie, bannissez toute parole ou attitude offensante (sexiste, raciste, intimidante), et respectez le secret professionnel.
- **Devoir managérial :** encadrez vos équipes et sous-traitants en stoppant immédiatement tout travail à risque non maîtrisé.
- **Alerter et remonter :** signalez instantanément toute situation dangereuse, presque-accident, dérive technique ou manquement aux droits humains. Ne masquez jamais une erreur.

2. Conduite des affaires

La réputation d'Infras repose sur une intégrité sans compromis. Nous appliquons une politique stricte de tolérance zéro face à toutes les pratiques déloyales, en veillant à la régularité de nos interactions commerciales et institutionnelles.

2.1. Lutte contre la corruption

- **Tolérance zéro :** proscription totale de la corruption sous toutes ses formes (pots-de-vin, commissions occultes).
- **Paiements de facilitation :** interdiction stricte de verser des sommes informelles pour accélérer des procédures administratives, même si elles sont tolérées ou courantes localement.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Payer les frais officiels (autorisations, visas, permis de travail des experts) contre reçu officiel	Payer un agent du client pour accélérer l'approbation d'un rapport, d'une facture du Groupe Infras ou d'un avenant à notre contrat

2.2. Cadeaux et invitations

- **Principe :** seules les marques de courtoisie modestes, exceptionnelles et transparentes sont tolérées. Elles ne doivent jamais influencer une décision.
- **Interdits :** espèces, chèques, bons d'achat, ainsi que tout cadeau pendant un appel d'offres, une négociation ou la revue de nos rapports et factures.
- **Registre :** tout cadeau ou invitation offert ou reçu est déclaré par écrit.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Repas simple lors d'un atelier ou d'une réunion de mission, partagé entre les parties	Tout cadeau ou invitation au client ou au comité d'évaluation pendant une procédure ou la revue de nos rapports et factures

2.3. Conflits d'intérêts

- **Neutralité :** vos intérêts personnels, familiaux ou amicaux ne doivent jamais interférer avec les décisions du Groupe Infras. Tout lien d'intérêt avec un projet, un fournisseur ou un concurrent doit faire l'objet d'un retrait immédiat du processus de décision.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Lien d'amitié avec un agent du client, déclaré par écrit, avec retrait de toute décision le concernant	Négociation d'un contrat avec un client dans lequel le collaborateur ou un proche a un intérêt personnel

2.4. Recrutement éthique

- **Indépendance :** l'embauche répond exclusivement à des critères objectifs de compétences. Aucun recrutement ne peut être utilisé comme monnaie d'échange pour obtenir un marché public ou une faveur politique.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Recruter des experts nationaux et du personnel d'appui via un processus transparent	Recruter un proche d'un agent du client ou du bailleur pour obtenir une attribution, une approbation ou un paiement

2.5. Intermédiaires et partenaires

- **Interdiction absolue des intermédiaires commerciaux :** Le Groupe Infras applique une politique stricte d'interdiction de tout recours à des agents commerciaux, apporteurs d'affaires, courtiers ou consultants intermédiaires, tant pour le Groupe que pour ses partenaires. Il est formellement proscrit de mandater un tiers, directement ou indirectement, pour négocier, solliciter ou sécuriser un contrat ou une décision administrative, ou de lui verser toute commission ou honoraire d'apport d'affaires.
- **Partenaires, sous-traitants et prestataires techniques :** Seuls les sous-traitants, prestataires de services techniques et partenaires légitimes, sélectionnés avec rigueur sur la base de leurs compétences et de leur réputation, sont autorisés.
- **Engagement écrit obligatoire :** Avant toute entrée en relation contractuelle, chaque partenaire, sous-traitant et prestataire désigné par le Groupe Infras doit obligatoirement signer l'***Engagement d'éthique et de conformité des partenaires***. Dans les cas où le Groupe Infras intervient en tant que sous-traitant ou membre d'un groupement piloté par un tiers (chef de file / mandataire), le Groupe Infras s'assure que le partenaire ou le chef de file dispose de règles éthiques et de conformité au moins équivalentes aux siennes, ou qu'une clause de respect mutuel des principes d'intégrité et d'interdiction des intermédiaires commerciaux soit intégrée au contrat.
- **Droit d'audit et sanctions (lorsqu'Infras est donneur d'ordre ou chef de file) :** Lorsqu'il agit en qualité de donneur d'ordre ou de mandataire, le Groupe Infras se réserve le droit d'auditer les livres comptables de ses sous-traitants et partenaires pour vérifier le respect de ces obligations. Tout manquement constitue une faute grave entraînant la résiliation immédiate et de plein droit du contrat aux torts exclusifs du partenaire, sans préjudice de poursuites judiciaires.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Sous-traitants techniques réels (laboratoire, topographie, géotechnique, enquêtes, SIG) aux tarifs de marché et contre livrables	Un « consultant local » rémunéré au pourcentage du marché ou au succès pour « suivre le dossier »

2.6. Relations avec les pouvoirs publics et lobbying

- **Neutralité politique :** interdiction stricte pour le Groupe de verser des contributions financières à des partis ou des candidats.
- **Transparence :** toutes les interactions et transmissions d'informations techniques auprès des administrations doivent être honnêtes, fiables et vérifiables, sans aucune pression occulte.

✓ Autorisé	✕ Interdit
Rendre des avis techniques honnêtes et motivés, y compris défavorables au client ou à l'entreprise	Modifier les conclusions d'une étude, d'un tracé, d'une étude d'impact ou d'un rapport à la demande d'une autorité, sans justification technique

2.7. Donations, mécénat et sponsoring

- **Validation de la direction :** chaque action de parrainage ou de soutien à des causes d'intérêt général doit être validée par la direction et enregistrée. Elle ne doit jamais masquer un avantage personnel pour un décideur (ex. : refuser un sponsoring exigé par un élu en échange d'un marché de transport).

✓ Autorisé	✕ Interdit
Don validé par la direction, enregistré, sans lien avec une décision en cours	Promettre des dons à une communauté pour faire retirer une plainte légitime

Vos réflexes éthiques au quotidien

- **Analyser la légitimité :** avant d'accepter un avantage ou d'engager un partenaire, demandez-vous si l'action est transparente et justifiable publiquement.
- **Déclarer les liens :** déclarez par écrit tout conflit d'intérêts potentiel et tout cadeau ou invitation reçu
- **Dire non clairement :** opposez un refus immédiat à toute demande de pot-de-vin, de recrutement de complaisance ou de paiement de facilitation.
- **Alerter sans attendre :** remontez immédiatement à votre hiérarchie ou au référent conformité toute sollicitation suspecte ou tentative d'influence externe.

2.8. Fraude, collusion, coercition et obstruction

- **Principe :** au-delà de la corruption, les bailleurs de fonds sanctionnent quatre autres pratiques, susceptibles d'entraîner l'exclusion du Groupe de l'ensemble de leurs projets ; elles sont strictement interdites.
- **Fraude** : interdiction de toute fausse déclaration ou dissimulation visant à obtenir un avantage.

- **Collusion** : interdiction de toute entente avec un concurrent ou un tiers visant à fausser une procédure.
- **Coercition** : interdiction de toute menace ou pression visant à influencer une partie.
- **Obstruction** : interdiction de toute entrave à un audit ou à une enquête du client ou du bailleur.
- **Coopération** : les documents de mission doivent être conservés, les audits et enquêtes facilités, et toute suspicion signalée via le dispositif d'alerte (§ 3.4).

• Signer un CV, une déclaration, une feuille de temps ou un rapport à la place d'un expert	FRAUDE
• S'entendre avec d'autres bureaux d'études sur les prix ou le partage des missions, ou déposer une offre de complaisance	COLLUSION
• Faire pression sur un expert pour qu'il signe un rapport dont il conteste les conclusions	COERCITION
• Détruire ou modifier feuilles de temps, journaux de chantier ou courriels pendant un audit ou une enquête	OBSTRUCTION

3. Gouvernance et dispositif d'alerte

Pour faire vivre notre culture d'intégrité, le Groupe Infras s'appuie sur une gouvernance structurée, indépendante et proportionnée à sa taille. Ce dispositif garantit une séparation stricte entre le développement commercial et les fonctions de contrôle et de conformité.

3.1. Indépendance des fonctions de contrôle

- **Séparation des pouvoirs :** afin de garantir une impartialité totale, les fonctions d'audit, d'éthique et de conformité sont strictement étanches vis-à-vis des directions opérationnelles et commerciales.
- **Supervision au plus haut niveau :** la fonction de Responsable Éthique et Conformité du Groupe (E&C Manager) est directement rattachée à la Direction Générale. Exercée avec l'appui d'experts externes spécialisés lorsque nécessaire, elle bénéficie de toute l'autonomie nécessaire pour auditer, conseiller et mener des enquêtes en toute indépendance.

3.2. Le Comité Éthique Groupe

- **Rôle :** le Comité Éthique définit le programme d'intégrité du Groupe, en supervise le déploiement opérationnel dans l'ensemble de nos pays d'implantation et statue sur les dossiers sensibles ou complexes.
- **Composition :** le Comité réunit :
  - le Président ;
  - le Responsable Éthique et Conformité Groupe ;
  - deux Directeurs de filiales, désignés par roulement.

- **Fonctionnement :** il se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire et peut être convoqué en session extraordinaire à tout moment en cas d'alerte grave.

3.3. Le réseau de conformité en filiales

- **Les Correspondants Éthiques locaux :** dans chaque filiale, un Correspondant Éthique et Conformité, n'exerçant aucune activité de développement commercial, est désigné afin de garantir une neutralité totale dans le traitement des alertes et des questions d'intégrité.
- **Légitimité et confidentialité :** soumis au secret professionnel et préservés des pressions de rentabilité immédiate des chantiers, les Correspondants Éthiques locaux constituent le premier relais d'écoute et d'accompagnement sur le terrain. Ils travaillent en lien direct avec le Responsable Éthique et Conformité Groupe pour le traitement des sujets complexes.

3.4. Dispositif d'alerte et protection des personnes

- **Canaux de signalement :** tout collaborateur, client, sous-traitant ou partenaire externe constatant un manquement au présent Code ou à la réglementation peut émettre une alerte via l'un des canaux suivants :
  a. la voie hiérarchique directe ;
  b. le Correspondant Éthique local ;
  c. l'adresse électronique centrale sécurisée et confidentielle : **ethique@infrasgroup.com**
- **Garantie d'absence de représailles :** aucun collaborateur ou tiers ne fera l'objet de mesures disciplinaires, d'éviction ou de discriminations pour avoir signalé de bonne foi une dérive ou une suspicion de manquement.
- **Impartialité et protection des données :** l'identité du lanceur d'alerte, des personnes visées et des faits rapportés fait l'objet d'un traitement strictement confidentiel et sécurisé. Toute enquête interne est menée de manière équitable, impartiale et dans le respect du principe du contradictoire.
- **Respect du Code :** tout manquement au présent Code peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, dans le respect du droit du travail et du règlement intérieur applicables dans chaque pays, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.



www.infrasgroup.com

www.linkedin.com/company/infrasgroupe

Casablanca Finance City

MAROC



Octobre 2026